

# GUIDE POUR LES ENTREPRISES INTÉRESSÉES



COMMENT DEVENIR UNE ENTREPRISE  
PARTENAIRE DE FAIRTRADE JANVIER 2022



FAIRTRADE  
MAX HAVELAAR  
SWITZERLAND

# Fairtrade

## Chiffres et faits en un coup d'œil

« Fairtrade est le seul et le meilleur système de certification éthique et social à réellement garantir des changements sur le plan social, écologique et économique, et donc sur le plan humain. »

Enrique Calderon, ingénieur agricole au sein de l'organisation de producteurs de café COOPEAGRI (Costa Rica)

Plus de **1,9**  
million d'agriculteurs  
et de travailleurs

sont regroupés dans des organisations de producteurs certifiées Fairtrade.



**860**  
millions CHF de  
chiffre d'affaires

860 millions CHF ont été générés par les produits Fairtrade en Suisse en 2020.

**1822**  
organisations  
de producteurs

dans **72** pays

**93%**  
de notoriété

Fairtrade est le label de durabilité le plus connu au monde.  
(Source : Globe Scan 2020)

**87%**  
de confiance

87 % des consommateurs Fairtrade font confiance à ce label. En outre, Fairtrade affiche un taux de fidélité des acheteurs de 90 %.

# Sommaire

## C'est ici



**1.**  
**Comment**  
**fonctionne le**  
**système Fairtrade ?**  
**Page 4**

**2.**  
**Qui fait quoi :**  
**producteurs,**  
**négociants et**  
**preneurs de licence**  
**Page 7**

**3.**  
**Aperçu des labels**  
**Fairtrade**  
**Page 9**

**4.**  
**Le contrat de**  
**licence et les droits**  
**de licence**  
**Page 11**

**5.**  
**Autres**  
**informations**  
**importantes**  
**Page 15**

**6.**  
**Devenir preneur**  
**de licence !**  
**Page 17**

**7.**  
**C'est fait ! Preneur**  
**de licence... et**  
**maintenant ?**  
**Page 17**



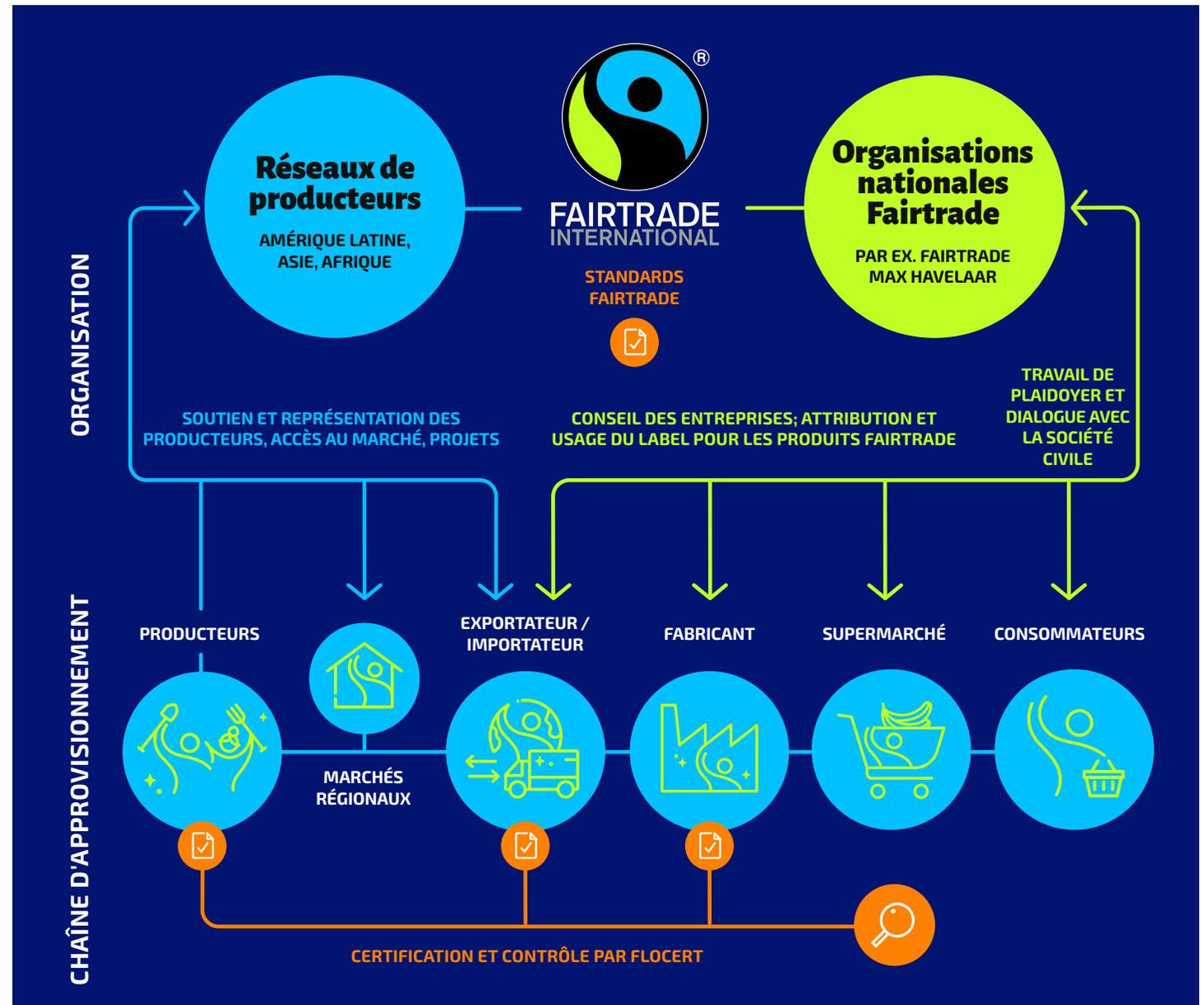
**C'est parti !**



**COMMENT  
FONCTIONNE  
LE SYSTÈME  
FAIRTRADE ?**

# Aperçu du système Fairtrade

Fairtrade International est l'association faitière à but non lucratif du système Fairtrade. Elle associe sur un pied d'égalité les voix de tous les acteurs de Fairtrade et est responsable des standards de Fairtrade.



# Les organisations derrière Fairtrade

## Fairtrade International

**Fairtrade International e.V. (FI)** est l'organisation faîtière des organisations nationales de Fairtrade (dont Fairtrade Max Havelaar) et des réseaux de producteurs en **Afrique, Asie** et **Amérique latine**. Outre l'encadrement des groupes de producteurs dans les pays respectifs, l'une des tâches centrales de FI est le développement des standards internationaux de Fairtrade. Principaux critères de ces standards :

- ◆ Le paiement de prix minimums fixés contractuellement, correspondant aux coûts de production des producteurs
- ◆ Le paiement d'une prime Fairtrade distincte, qui permet de réaliser des projets de développement social ou économique
- ◆ Des structures organisationnelles démocratiques
- ◆ L'interdiction du travail forcé et de l'exploitation des enfants
- ◆ Le respect des directives internationales en matière de protection du travail
- ◆ La promotion de la protection de l'environnement

## Flocert GmbH

Flocert GmbH est l'organisation indépendante de certification et de contrôle de Fairtrade. La société, dont le siège est à Bonn, travaille avec un système de certification indépendant, transparent et cohérent au niveau mondial, conformément aux exigences de la norme d'accréditation DIN EN ISO / IEC 17065.

## Fairtrade Max Havelaar

Principales missions de Fairtrade Max Havelaar :

- ◆ Attribution du label international Fairtrade aux entreprises ayant leur siège en Suisse et souhaitant commercialiser des produits Fairtrade sous leur nom
- ◆ Soutien au développement de produits Fairtrade
- ◆ Ouverture de nouveaux canaux de distribution pour les produits Fairtrade
- ◆ Travail de relations publiques et communiqués de presse

La gamme de produits Fairtrade en Suisse comprend, entre autres, du café, du thé, du cacao, des fruits tropicaux, des jus de fruits, des épices, du miel, du riz, des sucreries, du vin, des fleurs/plantes, des ballons de sport, de l'or et des produits en coton. Vous trouverez un aperçu des produits sur le marché suisse dans l'index des produits sur [www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/produits/index-des-produits](http://www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/produits/index-des-produits)

Pour plus d'informations sur les standards internationaux de Fairtrade, adressez-vous à :

**Fairtrade Max Havelaar**  
**Limmatstrasse 107**  
**CH-8005 Zurich**  
**info@maxhavelaar.ch**  
[www.fairtrademaxhavelaar.ch](http://www.fairtrademaxhavelaar.ch)





**QUI**  
**FAIT QUOI?**  
**PRODUCTEURS,**  
**NÉGOCIANTS ET**  
**PRENEURS DE LICENCE**

# Les principaux acteurs dans le système Fairtrade

Dans le système international de Fairtrade, on distingue les producteurs, les négociants et les preneurs de licence. Tous les acteurs reçoivent un ID FLO individuel (numéro de client Fairtrade).

## Producteurs dans le pays d'origine

Les petits producteurs ou les plantations des pays en voie de développement dont les conditions de production répondent aux standards internationaux de Fairtrade peuvent se faire certifier comme producteurs par Flocert et sont régulièrement inspectés. Vous trouverez un aperçu de toutes les organisations de producteurs certifiées Fairtrade sur le site web de Flocert : [www.Flocert.net/de/ueber-uns/kundensuche](http://www.Flocert.net/de/ueber-uns/kundensuche)

## Négociants (fabricants et importateurs)

Les entreprises qui souhaitent transformer des produits certifiés Fairtrade (y compris l'embouteillage, l'emballage et le reconditionnement de marchandise) et/ou importer des marchandises Fairtrade directement depuis le pays d'origine ont besoin d'un contrat de certification avec Flocert GmbH et sont régulièrement contrôlés. Vous trouverez un aperçu de tous les produits et organisations déjà certifiés sur [www.Flocert.net/de/ueber-uns/kundensuche](http://www.Flocert.net/de/ueber-uns/kundensuche)

Outre les frais de demande initiaux, la certification entraîne des frais de certification annuels qui dépendent du groupe de clients de Flocert et de l'étendue de la certification.

Pour plus d'informations sur le processus de certification et les coûts, rendez-vous sur [www.Flocert.net/de/schnellstart](http://www.Flocert.net/de/schnellstart)

**Flocert GmbH**  
**Bonner Talweg 177, D-53129 Bonn**  
**Tél. : +49 (0)228 24930**

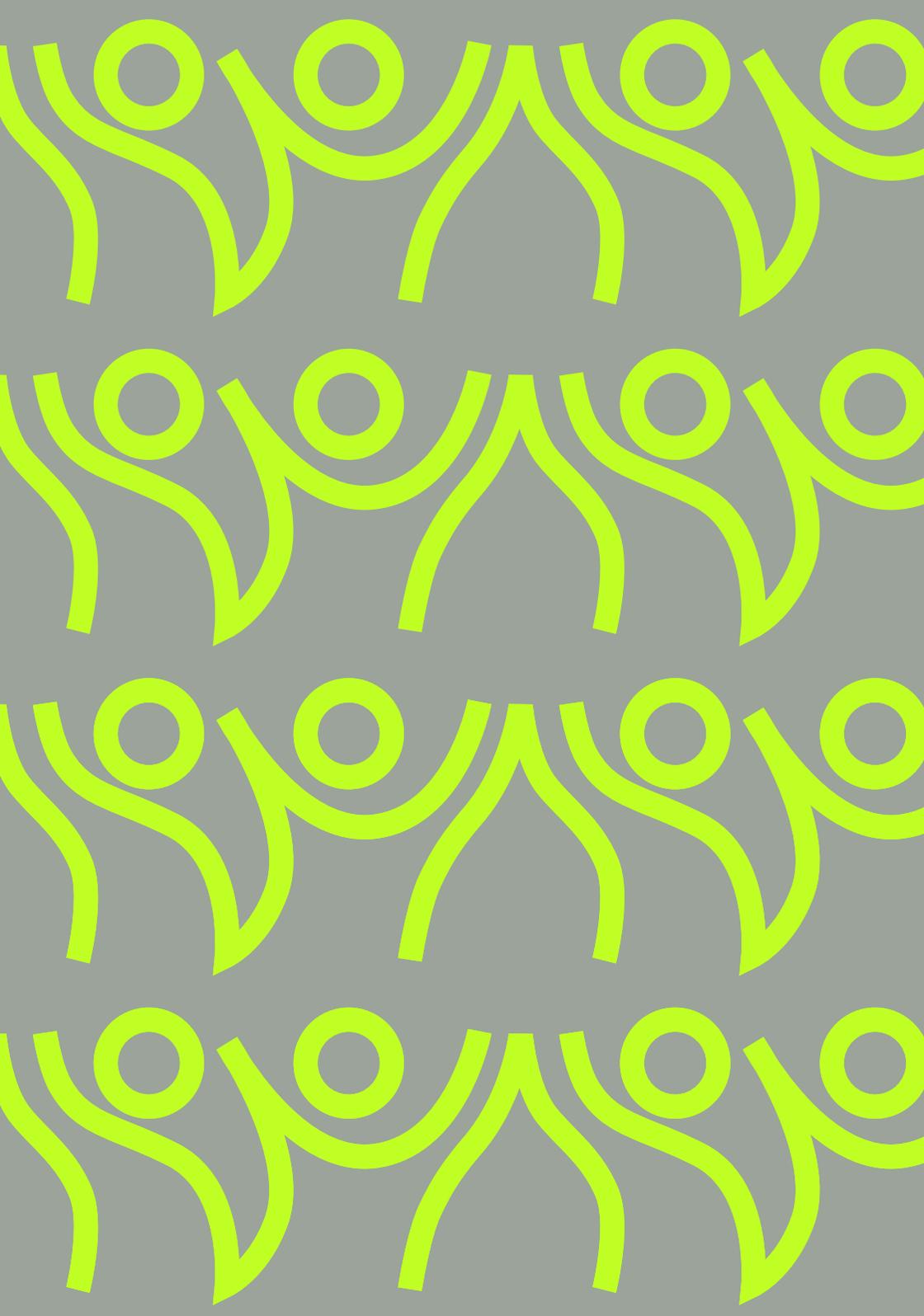
Prévoyez huit semaines à partir de votre demande de certification avant de recevoir une autorisation commerciale temporaire, valable jusqu'à votre premier audit.

## Preneur de licence (propriétaire d'une marque)

Les entreprises suisses qui souhaitent distribuer sous leur nom (ou leur marque) des produits portant le label Fairtrade doivent devenir preneurs de licence auprès de Fairtrade Max Havelaar. Pour toute autre question ou demande, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [info@maxhavelaar.ch](mailto:info@maxhavelaar.ch)

**Attention, important!**





**APERÇU  
DES LABELS  
FAIRTRADE**

# Deux labels. Un objectif.

Les standards Fairtrade dans les pays producteurs sont toujours les mêmes.



Fairtrade offre aux entreprises deux possibilités de coopération. Les producteurs Fairtrade bénéficient ainsi des mêmes standards internationaux de Fairtrade. Les deux modèles poursuivent un objectif commun : **un impact plus important sur le terrain.**

## Labels de produits Fairtrade

Les **labels de produits Fairtrade** sont synonymes de produits cultivés et commercialisés de manière équitable, dont tous les ingrédients sont négociés à 100 % selon les conditions Fairtrade et dont la traçabilité physique est assurée.

Si le produit est un mélange de plusieurs ingrédients (par exemple biscuits et chocolat), le **label de produit Fairtrade** est également marqué d'une flèche qui renvoie à des informations complémentaires au verso. Pour les produits mixtes portant ce label, tous les ingrédients disponibles aux conditions Fairtrade doivent être certifiés Fairtrade. Les produits fabriqués avec bilan de masse sont également marqués d'une flèche à côté du label et disposent d'une explication au dos du produit. Le bilan de masse n'est possible que pour le cacao, le sucre, les jus de fruits et le thé.

Le **label de produits Fairtrade pour le coton** certifie que le coton brut est cultivé et commercialisé de manière équitable, qu'il est directement traçable à toutes les étapes de la production et qu'il est transformé séparément du coton non Fairtrade. Tout le coton utilisé dans les produits portant ce label est certifié Fairtrade.

## Labels de matières premières Fairtrade

Outre les labels de produits Fairtrade, il existe les **labels pour matières premières Fairtrade** pour les ingrédients issus du commerce équitable dans un produit composé. Les labels pour matières premières Fairtrade se réfèrent à un seul ingrédient cultivé et commercialisé de manière équitable, par exemple le cacao, le café, le sucre, le coton, les roses et autres matières premières spécifiques. Pour les labels de matières premières Fairtrade, le bilan de masse n'est possible que pour le cacao, le sucre, les jus de fruits, le thé et le coton.

Seul l'ingrédient indiqué sur le label dans le produit mélangé est certifié Fairtrade. Par exemple, la quantité de cacao ou de sucre nécessaire pour une barre de chocolat peut être achetée aux conditions Fairtrade.

### Labels de matières premières Fairtrade pour le coton

Une quantité convenue de coton brut est achetée aux conditions Fairtrade. FLOCERT assure la traçabilité du coton jusqu'à l'organisation de producteurs (au moyen d'une vérification en ligne des volumes). Plus d'informations sur [www.fairtrademaxhavelaar.ch/produkte/produktkategorien/baumwolle/weg-der-fairtrade-baumwolle](http://www.fairtrademaxhavelaar.ch/produkte/produktkategorien/baumwolle/weg-der-fairtrade-baumwolle)



### Bon à savoir

Nous vous conseillerons volontiers sur le label qui vous convient le mieux.





**LE CONTRAT  
DE LICENCE  
ET LES DROITS DE LICENCE**

# Les détails du contrat de licence

## Pourquoi le contrat de licence est-il nécessaire ?

Fairtrade jouit d'une grande confiance de la part des consommateurs et du grand public. Fairtrade se doit de renforcer cette confiance par un système de contrat et de contrôle transparent et sans faille.

La conclusion d'un contrat de licence avec les propriétaires des marques est une condition préalable pour :

- ✦ un système contractuel transparent et indépendant grâce à des contrats standardisés et uniformisés pour tous les partenaires de Fairtrade.
- ✦ la protection contre l'utilisation abusive du label Fairtrade, dans l'intérêt de tous les acteurs du commerce équitable.
- ✦ une gestion rigoureuse de la marque et un positionnement ciblé du label Fairtrade.
- ✦ une extension simple du territoire contractuel à d'autres pays.
- ✦ la mise à disposition de ressources et de capacités chez Fairtrade Max Havelaar (Suisse) pour le conseil, les activités de promotion et les relations publiques.

## Que régit le contrat de licence ?

Principales obligations liées au contrat de licence :

- ✦ Respect des règles d'étiquetage des produits Fairtrade.
- ✦ Validation des produits et des emballages avec Fairtrade Max Havelaar.
- ✦ Respect des règles de communication du partenariat avec Fairtrade auprès du public.
- ✦ Versement régulier des droits de licence.

### CONNECT

Pour la validation des produits et des emballages ainsi que pour la saisie des chiffres de vente (reporting trimestriel), nous utilisons notre système en ligne CONNECT. Les partenaires de licence et les fabricants ou fournisseurs saisissent sur ce portail toutes les données nécessaires à la validation d'un article et téléchargent des maquettes d'emballage, des images de produits et des informations de vente. CONNECT rassemble les informations sur vos produits (données de base des articles, recettes et composition, chaîne d'approvisionnement, distribution, etc.). CONNECT est lié à Ecert (la base de données de certification de Flocert) et synchronise les informations sur les standards de Fairtrade et le statut de certification de votre chaîne d'approvisionnement. Sur CONNECT, vous trouverez également les droits de licence, les chiffres de vente, le contrat de licence, les directives d'utilisation du label, tous les modèles de labels ainsi que le manuel pour les titulaires de licence. Une stricte confidentialité est garantie. Sur le portail Fairtrade Max Havelaar CD-Netz, vous trouverez des informations complémentaires concernant les règles de communication et d'étiquetage.



# Droits de licence pour l'utilisation des labels

## Pour les labels de produits Fairtrade

La liste de la page 14 donne un aperçu des droits de licence pour les différentes catégories de produits Fairtrade. Le tableau s'applique aux produits sous licence commercialisés par les titulaires de licence et se rapporte au poids net des produits vendus, sauf indication contraire. Contactez-nous pour obtenir une offre afin que nous puissions calculer vos frais.

La déclaration des quantités et la facturation se font sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle. La TVA de 7,7 % doit être ajoutée. Dans d'autres pays, d'autres droits de licence peuvent s'appliquer. Des droits de licence annuels minimums et des frais d'inscription uniques de 200 CHF chacun s'appliquent.



## Pour les labels de matières premières Fairtrade

Le montant des droits de licence pour les produits portant le label pour matières premières Fairtrade dépend de la quantité d'ingrédients issus du commerce équitable. Des droits de licence annuels minimums et des frais d'inscription uniques de 200 CHF chacun s'appliquent.

Exemple du cacao : pour la matière première cacao, les droits de licence se réfèrent à la quantité de composants de cacao utilisés et non à la quantité dans le produit final.

Avant de conclure le contrat, vous parlerez de votre engagement avec votre interlocuteur compétent chez Fairtrade Max Havelaar. La déclaration des quantités et la facturation se font sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle.



### UTILISATION DES DROITS DE LICENCE

Les droits de licence ne sont pas des frais sur label, mais des frais sur système. Cela signifie que l'ensemble du système Fairtrade FAST est financé exclusivement par des droits de licence. Utilisation des droits de licence :

- Soutien direct aux producteurs par le biais de nos réseaux de producteurs ([www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/quest-ce-que-fairtrade/le-systeme-fairtrade/reseaux-des-producteurs](http://www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/quest-ce-que-fairtrade/le-systeme-fairtrade/reseaux-des-producteurs))
- Développement de standards et projets internationaux de Fairtrade International
- Assurance qualité et coordination de la chaîne d'approvisionnement
- Développement du marché, communication et information en Suisse

# Frais pour le label Fairtrade\*



PRODUIT	FRAIS EN CHF
Ananas	0.07 par kg
Bananes	0.055 par kg*
Produits en coton / textiles (label produit / label matières premières)	2.9 %** / 0.156* par kg
Fleurs et plantes	3.4 %**
Dattes	0.32 par kg
Épices diverses (clou de girofle, gingembre séché, cardamome, curcuma, noix de muscade, cannelle, etc.)	1.25 par kg
Herbes aromatiques (basilic, marjolaine, origan, thym, romarin)	5.00 par kg
Miel	0.23 par kg
Café instantané	1.05 par kg*
Café	0.32 par kg*
Boisson froide à base de lait (chocolat, café,...)	0.10 par l
Noix de coco, lait de coco, huile de coco	0.11 par kg / 0.30 par l
Sucre de fleur de coco	0.70 par kg
Fruits à coque	0.40 par kg
Huile (d'olive, de coco, beurre de karité)	0.60 par l/kg
Poivre	0.70 par kg
Quinoa	0.24 par kg
Riz	0.08 par kg
Safran (filaments et poudre)	200.00 par kg
Jus de fruits	0.05 par l*
Pâte à tartiner au chocolat	0.38 par kg
Chocolat	0.40 par kg*
Sésame	0.23 par kg
Boissons non alcoolisées	0.10 par l
Ballons de sport	2.9 %**
Fruits tropicaux frais (divers)	0.15 par kg
Patates douces	0.11 par kg
Thé	0.75 par kg
Fruits secs	0.40 par kg
Vanille	10.00 par kg
Sucre	0.08 par kg*

## Devenir titulaire de licence

Lorsqu'un produit ou une matière première est déjà commercialisé, quelques étapes suffisent pour devenir partenaire de Fairtrade Max Havelaar :

1. Pour une **certification**, contactez Flocert via [www.Flocert.net/de/loesungen/Fairtrade](http://www.Flocert.net/de/loesungen/Fairtrade)

2. Pour obtenir une **licence**, commandez auprès de Fairtrade Max Havelaar le formulaire de validation produit nécessaire pour le contrat et renvoyez-le dûment rempli. Une fois le contrat signé, vos produits et emballages seront contrôlés et validés. Les produits ne peuvent être vendus qu'après avoir été approuvés.

Pour plus d'informations, cliquez ici : [www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/partenaires/titulaires-de-marques-et-preneurs-de-licences](http://www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/partenaires/titulaires-de-marques-et-preneurs-de-licences) ou adressez-vous à [info@maxhavelaar.ch](mailto:info@maxhavelaar.ch)

**Des droits de licence annuels minimum et des frais d'inscription uniques de 200 CHF chacun s'appliquent.**

\* Tarif de base / Version : 28.06.2021  
 \*\* sur le chiffre d'affaires (valeur commerciale nette)



**AUTRES  
INFORMATIONS  
IMPORTANTES**

# Prix minimums et prime Fairtrade

## Païement aux prix minimums fixés

Un élément central du commerce équitable est la fixation de prix minimums pour les produits Fairtrade, qui couvrent les coûts d'une production durable. Un prix minimum signifie que l'importateur (par exemple en Europe) et le fournisseur dans le pays d'origine doivent payer au moins ce prix fixé. Le prix finalement négocié peut bien sûr être supérieur au prix minimum. Il sera même obligatoire de payer un prix plus élevé si le prix du marché mondial dépasse le prix minimum fixé ; le prix du marché mondial en question constitue alors la limite de prix minimum à payer. Le prix minimum s'applique à tous les groupes de produits, à l'exception des fleurs et des plantes, du sucre, ainsi que de certains types de thé et d'épices, pour lesquels il est pratiquement impossible de calculer un prix minimum.

**Vous trouverez les primes et les prix des différents produits Fairtrade dans le Fairtrade Minimum Price and Premium Table, qui peut être consulté sur [www.Fairtrade.net/standard/minimum-price-info](http://www.Fairtrade.net/standard/minimum-price-info)**

**Pour en savoir plus sur le prix minimum et la prime, consultez [www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/quest-ce-que-fairtrade/les-standards-fairtrade/prix-minimum-et-prime-fairtrade](http://www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/quest-ce-que-fairtrade/les-standards-fairtrade/prix-minimum-et-prime-fairtrade)**



## Païement de la prime Fairtrade

Outre les prix minimums Fairtrade, Fairtrade fixe pour la plupart des produits des « primes » qui doivent être payées directement par les importateurs (par exemple en Europe) aux producteurs d'origine. La prime est, avec les prix minimums Fairtrade, un élément important du commerce équitable : dans le cas des organisations de petits producteurs, les membres votent démocratiquement sur les projets de primes Fairtrade lors de l'assemblée générale. Sur les plantations Fairtrade, ces tâches d'information, d'organisation et de concertation sont assurées par le comité de prime Fairtrade. Les agriculteurs ou les travailleurs peuvent ainsi décider directement de l'utilisation de la prime, qui doit servir à financer des projets communautaires et est souvent investie dans des projets d'éducation et de santé, comme la construction d'une école ou l'amélioration des soins médicaux.

# DEVENIR PRENEUR DE LICENCE DÈS À PRÉSENT!

Votre interlocuteur chez Fairtrade Max Havelaar se fera un plaisir de vous conseiller. **Vous trouverez les coordonnées sur [www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/contact](http://www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/contact)** 

Ou contactez-nous par e-mail : [info@maxhavelaar.ch](mailto:info@maxhavelaar.ch) 

Pour plus d'informations sur la coopération avec Fairtrade, consultez [www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/partenaires/titulaires-de-marques-et-preneurs-de-licences](http://www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/partenaires/titulaires-de-marques-et-preneurs-de-licences) 



**C'est parti!**



## C'EST FAIT! ET MAINTENANT?

Une fois qu'un contrat de licence a été conclu avec succès, Fairtrade propose de multiples offres de service.

### ◆ Restez actif tout au long de l'année !

Fairtrade Max Havelaar est présent sur de nombreux salons tout au long de l'année. En outre, nous prévoyons des actions attrayantes qui vous donneront l'occasion de rendre visible votre engagement en faveur du commerce équitable.



### ◆ Faites connaître votre engagement en faveur du commerce équitable à vos clients et améliorez ainsi votre image.

Afin de rendre vos produits Fairtrade visibles et d'en promouvoir la vente, nous vous soutenons avec des supports publicitaires Fairtrade. De plus, vos produits Fairtrade apparaissent dans l'index des produits Fairtrade : [fairtrademaxhavelaar.ch/fr/produits/index-des-produits](http://fairtrademaxhavelaar.ch/fr/produits/index-des-produits) 

